



UNE FORTE MOBILISATION DES ORGANISMES DE FORMATION

Dans le cadre de ses missions d'information générale et de veille sur les évolutions réglementaires, législatives et pédagogiques de la formation professionnelle, l'AGEFMA (association de gestion de l'environnement de la formation en Martinique) apporte un appui aux réseaux d'informateurs locaux dans leurs missions d'information, d'orientation, d'insertion et de formation.

Son rôle est, entre autres, d'accompagner la montée en compétences des organismes de formation ainsi que la capitalisation de leurs pratiques et le développement d'une culture professionnelle partagée.

C'est dans ce cadre, et en partenariat avec le service régional de contrôle de la DIECCTE (directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) qu'elle a organisé une matinée d'information sur le thème « Le Bilan pédagogique et financier : mode d'emploi », le vendredi 20 avril à espace bélouga, site de l'ancien aéroport.

Cette manifestation a eu un vif succès puisqu'étaient présents plus de 70 participants.

La richesse des échanges a démontré l'intérêt pour la thématique.

Il faut savoir que chaque année, tout prestataire de formation réalisant des actions dans le champ de la formation professionnelle continue doit adresser un bilan pédagogique et financier à la DIECCTE. Ce formulaire doit être adressé exceptionnellement cette année avant le 30 juin 2018.

Le bilan pédagogique et financier doit être établi par tous les organismes de formation, quelle que soit leur taille ou leur statut.

Les formateurs indépendants sont également concernés, du moment qu'ils ont déclaré leur existence en tant qu'organisme de formation.

Le bilan est obligatoire même si l'activité du prestataire n'est qu'occasionnelle ou s'il s'agit d'un complément d'activité.

L'enjeu est de taille puisque les bilans pédagogiques et financiers transmis par les dispensateurs de formation permettent de réaliser une photographie et une analyse du marché de la formation professionnelle continue en Martinique.

Cela a été l'occasion d'expliquer les enjeux, les caractéristiques générales ainsi que d'apporter des conseils pour le remplissage du bilan pédagogique et financier.

Pour accompagner les organismes de formations dans leurs démarches :

- Si questions : 972.controle-fp@dieccte.gouv.fr
- Le site internet de la DIECCTE <http://martinique.dieccte.gouv.fr>

Pour plus d'information : AGEFMA 05 96 71 11 02



Valérie PADRA (AGEFMA), Viviane BELHUMEUR (DIECCTE), Rodolphe NOMEL (DIECCTE) et Myriam SAINGRE (AGEFMA)



Les organismes de formations attentifs.